

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire présente les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie durant le mois en cours.

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil Municipal décide de fixer à 67 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de ladite fusion, réparti comme suit :

Nom de la commune	Population municipale INSEE 01.01.16	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	ACCORD LOCAL  Nombre de sièges
Thonon les bains	34 610	22	23
Sciez	5 505	3	4
Douvaine	5 302	3	4
Bons en chablais	5 235	3	4
Allinges	4 226	2	3
Veigy	3 483	2	3
Messery	2 153	1	2
Chens sur léman	2 122	1	2
Anthy	2 072	1	2
Margencel	2 049	1	2
Perrignier	1 647	1	2
Massongy	1 598	1	2
Le Lyaud	1 593	1	2
Ballaison	1 460	1	1
Loisin	1 458	1	1
Armoy	1 275	1	1
Cervens	1 132	1	1
Excenevex	1 113	1	1
Brenthonne	940	1	1
Yvoire	901	1	1
Orcier	867	1	1
Fessy	830	1	1
Drailant	747	1	1
Lully	684	1	1
Nernier	476	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>83 478</b>	<b>54</b>	<b>67</b>

### **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER : FIN DE PORTAGE**

Compte-tenu du terme du portage relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 808, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce bien et accepte l'établissement de l'acte d'acquisition. Le solde de l'investissement à rembourser à l'Etablissement Public Foncier est de 4 510,46 € .

### **SIDISST**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2016 prononce la fin d'exercice des compétences du SIDISST à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il conviendra de délibérer dès que les conditions de liquidations seront connues.

### **S.M.D.E.A.**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement et accepte de reprendre la fraction de la dette qui lui incombe, selon la répartition par organismes bancaires proposée.

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur sur le budget de l'eau pour un montant de 237,76 €.

### **SYANE**

Le Conseil Municipal prend acte et approuve le décompte définitif des travaux réalisés Route des Cruets, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 142 129,15 €, dont 141 596,86 € seront remboursés sous forme de 20 annuités, et 532,29 € sur fonds propres.

### **CARRIÈRES CHABLAISIENNES**

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière, le conseil municipal accepte le contrat de foretage proposé par les Carrières Chablaisiennes afin d'autoriser l'exploitation des chemins ruraux situés dans l'emprise de la demande d'autorisation.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Cross des Hermones** : Monsieur le Maire remercie vivement les organisateurs de la course des jeunes et de la course pédestre des Hermones, qui ont eu lieu les 4 et 5 novembre et qui se sont particulièrement bien déroulées.

**Permis de construire Immeuble Le Colibri** : Le permis de construire d'un immeuble de 18 logements prévu au carrefour du Quart d'Avaux et route d'Orcier a été annulé, sur demande du constructeur. Un autre projet devrait être déposé.

**E.P.H.A.D.** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'EPHAD a été accepté par le Conseil Départemental. Ce projet sera réalisé sur les parcelles situées dans le prolongement du groupe scolaire. Monsieur le Maire a souhaité qu'une emprise de 2 500 m<sup>2</sup> soit réservée pour prévoir une éventuelle extension du groupe scolaire dans les années à venir.

**Travaux Rte de la Glière – Rte d'Orcier** : La réception des travaux a été réalisée.

**Aménagement de l'ancien presbytère** : Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour l'aménagement des deux étages situés au-dessus de la micro-crèche, afin d'accueillir les professionnels de santé courant 2017. Monsieur le Maire doit rencontrer un représentant de l'ARS afin de valider ce dossier.

**Communauté de Communes Les Collines du Léman** : Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de la dissolution de la CCCL, les excédents budgétaires seront répartis entre les communes membres. La commune du Lyaud devrait percevoir la somme de 148 000 euros.

**Chemin des Derrys** : En coordination avec les travaux d'assainissement, trois candélabres seront installés le long du chemin des Derrys. La réfection de l'enrobé est prévu pour le printemps 2017.

**Chemin des Rierets** : L'enrobé est prévu pour le printemps 2017.

**SIVOM Armoy/Le Lyaud** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIVOM a fait l'acquisition d'une mini pelle et de sa remorque, d'un lame à neige, et d'un distributeur de sel pour équiper le John Deere.

**Contentieux** : Monsieur le Maire informe que Mr MARICOT a déposé un recours au Tribunal Administratif demandant l'annulation de l'arrêté du 30 août 2016, relatif à l'interruption des travaux d'aménagement sur la parcelle cadastrée B 527, Route d'Orcier.